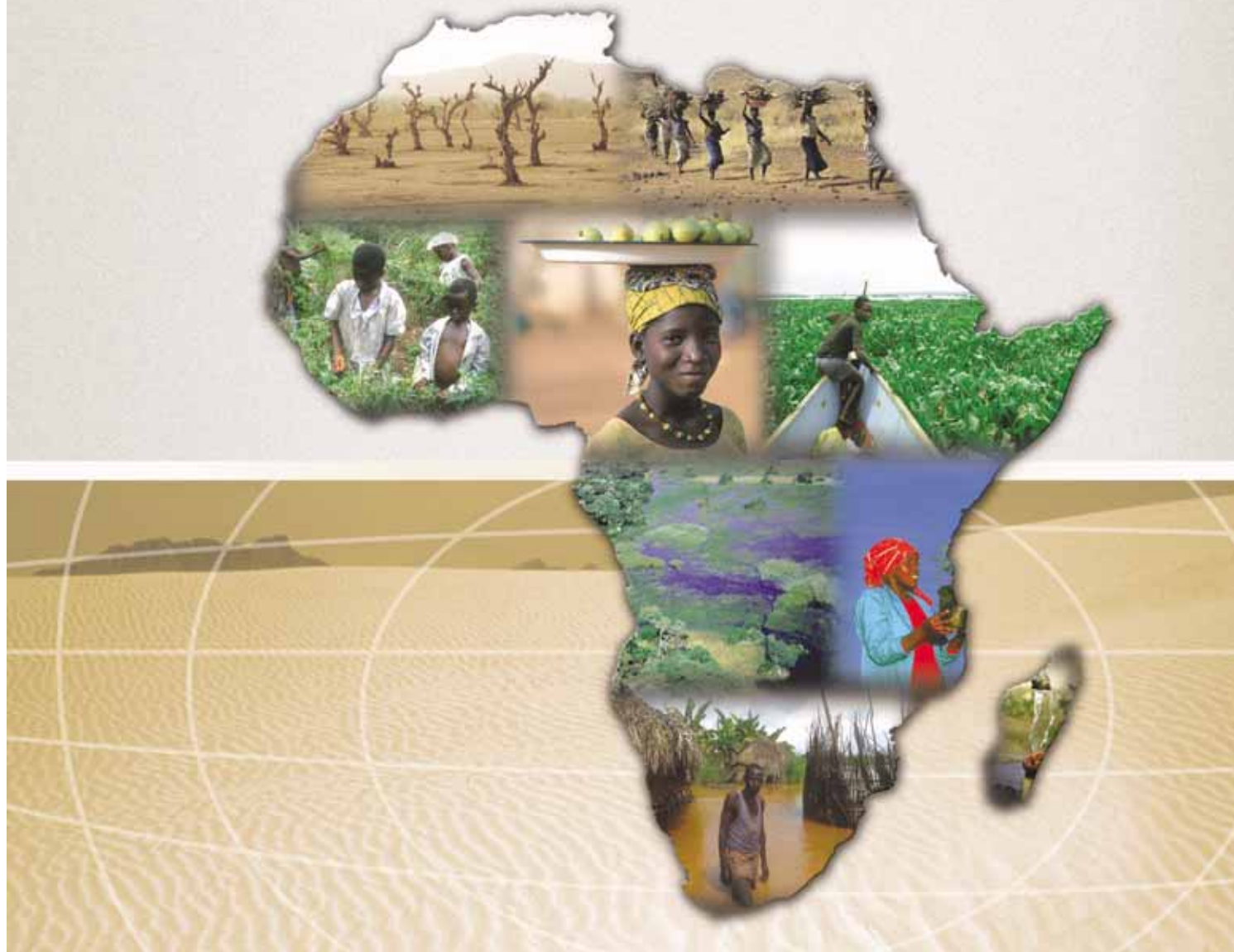


Développement d'un plan d'action sur l'environnement du NEPAD



Domaines d'interventions 1 et 6

**Lutte contre la dégradation des sols,
la sécheresse et la désertification**

**Et gestion transfrontalières des
ressources naturelles**

**DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION SUR
L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU
PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE (NEPAD)**

**DOMAINES D'INTERVENTIONS 1 & 6
LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION DES SOLS, LA SÉCHERESSE ET LA
DÉSERTIFICATION ET GESTION TRANSFRONTALIÈRES DES
RESSOURCES NATURELLES**



Programmes des nations unies pour l'environnement
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: +254 2 624165 Fax: +254 2 624041
Email: gefinfo@unep.org
www.environment-directory.org/nepad

PREFACE

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) est une initiative historique visant la promotion du développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures. L'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique ainsi que la protection de l'environnement représentent une composante importante de cette démarche.

A cette fin et suite à l'adoption du NEPAD, les ministères africains de l'environnement, sous la conduite de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) se sont lancés dans la préparation d'un plan d'action environnemental pour la mise en oeuvre de l'Initiative Environnement du NEPAD suivant un large processus consultatif.

La CMAE a adopté lors de sa neuvième session un cadre de plan d'action et a décidé de convoquer neuf ateliers thématiques en vue de finaliser le plan d'action et identifier des projets éligibles.

Ainsi, les ateliers thématiques suivants du NEPAD se sont tenus: Désertification (19-20 janvier 2003, Algiers, Algérie); Plantes envahissantes (23-24 janvier 2003, Prétoria, Afrique du Sud); Pauvreté et Environnement (23-24 janvier 2003, Bamako, Mali); Consultation ONG (1 Février 2003, Nairobi, Kenya); Zones humides (10-11 Février, Nairobi, Kenya); Forêts (13-14 Février 2003, Yaoundé, Cameroun); Santé et Environnement (17-18 Février 2003, Dakar, Sénégal); Environnement côtier et marin (24-25 Février 2003, Abuja, Nigéria); Changements climatiques (26-27 Février 2003, Rabat, Maroc).

Les résultats de ces ateliers thématiques sont inclus dans les brochures respectives spécialement préparées à cet effet.

La CMAE a joué un premier rôle dans la préparation du plan d'action et continuera de jouer ce rôle au cours de la phase de mise en oeuvre de cette initiative unique.



Klaus Töpfer
Directeur Exécutif



H. E. Mr. Ruhakana Rugunda
Le Président de AMCEN

LE PROJET D'INITIATIVE ENVIRONNEMENT DU NEPAD

Le développement de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) constitue un processus consultatif conduit par des experts africains. Ce processus se comprend une méthodologie avancée pour l'identification des priorités en termes de causes de dégradation de l'environnement, ainsi que des interventions jugées efficaces, d'un point de vue environnemental, institutionnel et financier. De plus, le plan d'action traite des questions environnementales, techniques et socio-économiques et prend en compte les aspects transfrontaliers et transversaux. Il fournit aux partenaires régionaux et externes une occasion unique pour travailler ensemble avec les acteurs africains, sur des projets durables ayant un haut niveau d'appropriation nationale.

Le 26 juillet 2001, à l'issue du Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine qui s'est tenu à Lusaka en Zambie, un projet PNUE/FEM de taille moyenne sur le Développement et la Mise en œuvre de l'initiative environnement du NEPAD d'un montant de US\$ 300 000 a été adopté. L'objectif principal de ce projet concerne l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD. Le chapitre 8 du document du NEPAD intitulé « Initiative Environnementale » identifie les huit thèmes suivants : la lutte contre la désertification, la préservation des zones humides, les espèces envahissantes, la gestion des écosystèmes côtiers, le réchauffement de la planète, la préservation des zones trans-frontalières, la gestion de l'environnement, et le governance. A cette fin, un Comité de Pilotage a été mis en place pour ce projet, comprenant les membres du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) ainsi que les représentants des cinq pays initiateurs du NEPAD fondateurs. Sur invitation des gouvernements d'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Sénégal, les réunions du Comité de Pilotage ont eu lieu respectivement à Pretoria (Afrique du Sud), le 17 janvier 2002, à Alger (Algérie), les 11-12 mars 2002 et, enfin, à Dakar (Sénégal), les 12 et 13 juin au niveau des experts et le 14 juin 2002 au niveau des ministres. Le projet de plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD a été puis en considéré ration par les ministres et a été soumis par les participants le 14 Juin 2002 au Président du Sénégal.

Le projet de plan d'action a été adopté par la 9ème réunion de la CMAE qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 1er au 5 juillet 2002. Le Président de la CMAE ainsi que le Président du Sénégal, qui ont assisté à la réunion, ont été mandatés par les participants pour soumettre le projet de plan d'action au Sommet de l'Union Africaine, qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud du 8 au 11 juillet 2002. Les ministres ont également mandaté les membres du Comité de Pilotage du projet PNUE/FEM de finaliser le Plan d'Action afin de le soumettre à une réunion extraordinaire de la CMAE qui se tiendra en juin 2003 à Kampala. Il a été convenu que les pays membres du Comité de Pilotage joueront un rôle de premier plan en assurant la coordination des efforts visant la finalisation du Plan d'Action. Dans l'accomplissement de leurs responsabilités, ces pays devront travailler en étroite collaboration avec les institutions sous-régionales, régionales et internationales, ainsi que le FEM et les Secrétariats des conventions environnementales concernées afin de dresser un état des lieux et d'identifier les programmes, les initiatives et les activités en cours de. L'objectif est de recenser les lacunes et les insuffisances et de définir des priorités en matière de formulation et de développement de propositions de projets en précisant les délais, les objectifs, l'estimation des coûts ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation. Les ateliers thématiques suivants ont été organisés : la désertification (Algérie), la pauvreté et l'environnement (Mali), les espèces envahissantes (Afrique du Sud), les forêts (Cameroun), l'environnement marin et côtier y compris l'eau douce (Nigéria), la santé et l'environnement (Sénégal), les changements climatiques (Maroc), et les zones humides et la réunion consultative avec les ONGs (Kenya). L'analyse, la description et la sélection des origines causes/sources des problèmes environnementaux et l'ampleur de leurs impacts ont amené à l'élaboration par les

ateliers thématiques de plans d'actions concrets contenant des projets d'intervention spécifiques.

Outre les ateliers thématiques, la quatrième réunion du Comité de Pilotage du projet PNUE/FEM de taille moyenne pour le NEPAD s'est tenue du 23 au 25 avril 2002 à Maputo, Mozambique. Le projet du Plan d'Action pour l'initiative environnementale du NEPAD ont été présentés et revus par les ministres et experts, ainsi que 216 projets d'intervention identifiés, dans les domaines d'action prioritaires. Lors de cette réunion, les documents thématiques ont aussi été mis à la disposition des participants. Le Plan d'Action a été approuvé et présenté à la session spéciale de la CMAE. Une réunion de bailleurs de fonds sera organisée en décembre 2003 en vue d'assurer la continuation de l'appui bilatéral/multilatéral sur les plans financier et institutionnel en faveur des projets spécifiques.

SECTION 1: RAPPORT DE L'ATELIER THÉMATIQUE CONSACRÉ À LA DÉSERTIFICATION, VISANT À FINALISER L'INITIATIVE ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

ALGIERS, ALGERIA, 19-20 JANUARY 2003

1.1 Introduction

Conformément au plan de travail adopté par le Comité Directeur du projet et sur invitation du gouvernement algérien, l'atelier thématique sur la désertification, visant à finaliser les activités de lutte contre la désertification du Plan d'Action de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique s'est tenu à Alger (Algérie), le 19 et 20 janvier 2003. L'atelier était saisi des résultats de la réunion consultative sur l'élaboration de propositions de projets pour lutter contre la désertification dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, organisée par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification à Ouagadougou (Burkina Faso), du 16 au 18 septembre 2002.



H.E. Mr. Cherif Rahmani, Minister of Environment, Algeria

L'atelier été également saisi des résultats de la réunion consultative sur les propositions de projets de lutte contre la désertification en Afrique, qui s'est tenue à Rome, en Italie le 15 novembre 2002, en marge de la Première réunion du Comité Chargé du Suivi de la Mise en œuvre de l'UNCDD. Plus de 100 participants ont pris part à cette réunion convoquée dans le cadre de la mise en œuvre du projet PNUE/FEM et en consultation avec le Secrétariat de l'UNCDD. Les documents suivants étaient mis à la disposition des participants: le projet d'un plan d'action pour l'initiative environnementale du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique adopté lors de la 9ème réunion de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement ainsi que le document préparatoire préparé par le Secrétariat sur la lutte contre la désertification et la collaboration transfrontalière.

Les représentants suivants ont participé à cet atelier : S. E. M. Cherif Rahmani, Ministre de l'Environnement de l'Algérie; S.E. M. Tanyi Mbianyor Oben, Ministre de l'Environnement du Cameroun; S. E. M. Imeh Okopido, Ministre d'Etat de l'Environnement du Nigeria; M. Djamel Echirk, Algérie; M. Cornelius Kazoora, Sustainable Development Centre, Dr. Prisca Mugabe, Zimbabwe; M. Bary Harouna, Burkina Faso; M. Timothy Olaleken Williams, International Livestock Research Institute (ILRI), Mme. Bettina Horstmann, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; M. Ibrahim Diallo, African Union; M. Muftah Unis,

Organization Africaine de Cartographie et de Teledetection (AOCRS); M. Mohamed Safar Zitoun, Organization Africaine de Cartographie et de Teledetection (AOCRS); M. Pierre Randah, CEMAC; M. Bertrand Zida, CILSS; Dr. Debalkew Berhe, IGAD; Prof. Paul Maro, Southern African Development Centre (SADC); M. Abdelasallam Kallala, African Maghreb Union (AMU), M. Jotham Musiime, African Union/IBAR; M. Youba Sokona, ENDA-TM; M. Omar Askarn, Morocco; M. J. Metsing, Lesotho; M. Ahmed Djoghlaif, PNUE/FEM; M. Mohamed Sessay, PNUE/FEM; Mme. Anna Tengberg, PNUE/FEM. La liste complete des participants est contenue dans l'Annexe 4.

1.2 Ouverture de l'atelier

L'atelier a été ouvert par S.E. Mr Chérif Rahmani, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Algérie. En souhaitant la bienvenue aux participants, Mr Rahmani a tenu à rendre un hommage marqué aux membres africains du Conseil du FEM pour le rôle qu'ils ont joué pour la désignation de la dégradation des sols et en particulier la lutte contre la désertification en tant que fenêtre distincte des interventions du FEM et ce à l'occasion des travaux de la deuxième Assemblée du FEM qui s'est tenue à Pékin, en Chine en Octobre 2002. Il a déclaré que le NEPAD est un engagement des Chefs d'état Africains de ne ménager aucun effort pour le développement de l'Afrique ainsi qu'un acte de foi dans les capacités de l'Afrique à promouvoir le développement durable du continent au bénéfice des générations présentes et futures. La protection de l'environnement fait partie intégrante d'un tel engagement. Il a rappelé le rôle joué par l'Algérie pour le développement du volet environnemental du NEPAD, y compris à travers la convocation à Alger en mars 2002 de la deuxième réunion du Comité Directeur du projet PNUE/FEM de taille moyenne sur le volet environnemental du NEPAD qui a permis la préparation des lignes directrices du projet de plan d'action adopté par la 9^{em} session de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement. C'est sur la base d'un tel engagement que l'Algérie se réjouit d'abriter le premier des huit ateliers thématiques devant être convoqués pour la finalisation du plan d'action devant avoir lieu à l'occasion de la session extraordinaire de la CMAE prévue à Kampala, Ouganda en juin 2003. Le plan d'action sera soumis pour adoption par la deuxième Assemblée Générale de l'union Africaine prévue à Maputo, Mozambique en juillet 2003.

Le Ministre a tenu à reitere l'offre de l'Algérie d'abriter avant la fin de du plan d' action environnemental du NEPAD. Il a rappele l'importance attachee a cette reunion compte tenu de l'impact negatif du phenomene de la desertification sur les pays africains. L'objectif de l'atelier est non seulement la finalisation des activites de lutte contre la desertification contenues dans le projet de plan d' action mais egalement l'identification et le developpement de propositions concretes de projets. A cet egard, il a presente les objectifs de la Fondation des Deserts du Monde qui a ete officiellement inauguree le 16 decembre 2002. L' Objectif de la Fondation est de promouvoir le developpement durable dans les deserts du monde tout en protegeant leur diversite culturelle. Il a cet egard rappele la relation etroite qui unit la diversite biologique et la diversite culturelle. Il a lance un appel aux participants pour qu'ils puissent promouvoir la dimension culturelle et civilisationnelle du developpement durable et ce conformement aux Engagements de Johannesburg adoptes par le Sommet Mondial sur le Developpement Durable. A cette fin, il a annonce la creation sous l'egide de la Fondation des Deserts du Monde d'un Institut des Deserts du Monde ainsi qu'un conseil scientifique avec la participation de scientifiques de haut niveau . Il a souhaite que cet Institut qui est deja opeartionnel puisse servir en tant que centre d'excellence pour la lutte contre la desertification. Il a aussi annonce la tenue e Alger des assises de haut niveai sur le developpement durable afin de pomouvoir une approche integree des sols et des eaux pour la lutte contre la desertification. Le Ministre a aussi annonce la proposition soumise au Secretaire General des Nations Unies, Mr Kofi Annan visaant a declarer l' annee 2004, l'Annee Internationale des Deserts du Monde. Il a demande au Directeur Executif du PNUE et le Directeur General du FEM d' appuyer cette initiative.

S. E. M. Imeh Okopido, Ministre d'Etat de l'Environnement du Nigeria a fait egalement une declaration d'ouverture. Il a rappele le role de leadership joue par les chefs d'Etat du Nigeria, de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, du Senegal et de l'Egypte tout au long du processus de preparation du Nouveau Partenariat pour le Developpement de l'Afrique. En sa qualite de co-president du comite directeur du projet PNUE/FEM de taille moyenne sur le volet environnemental du NEPAD , il a remercie le Ministre de l'Environnement de l' Algérie pour

convoquer une telle reunion et pour le role qu'il a joue dans la mise en oeuvre dudit projet. Ce projet aura permis l'adoption par la 9em reunion de la CMAE du projet de Plan d'Action. Il a aussi rappele que compte tenu du role qu'il a joue dans le Processus Africain, le Nigeria abritera en fevrier 2003 a Abuja, the atelier thematique du NEPAD consacre a l' environnement cotier et marin.

S.E. M. Tanyi Mbianyor Oben, Ministre de l'Environnement du Cameroun a egalement fait un discours d'ouverture. Il a remercie le gouvernement algerien d'avoir convoque la reunion thematique du NEPAD sur la desertification. Il a informe les participants de la decision de son pays d' abriter en fevrier 2003 d'un atelier thematique du NEPAD sur les forets. Il a rappele l'importance de la lutte contre la desertification pour allger la pauvrete. Mr Metsing du Lesotho a mis l'accent sur la necessite de traduire le NEPAD dans la realite des faits a travers des activites concretes sur le terrain. Il a aussi remercie l'Algerie pour l'organisation de cette reunion. S.E.Mr Attar, Ministre de l'eau de l'Algerie a insiste au cours de son discours d'ouverture sur l' importance de la question de l'eau pour lutter contre la desertification. Il a reitere l'importance de l'identification de proposition de projets visant la lutte pour la desertification qui permettront de relever les defis en eau dont fait face l'Afrique. Intervenant au nom du Directeur Executif du PNUE, Mr Ahmed Djoghlafl a remercie les autorites algeriennes pour l'organisation d'une telle reunion et pour leur role dans la promotion du volet environnemental du NEPAD.

Les participants ont elu par acclamation Mr Djamel Echirk de l'Algerie, SEM Imeh Okopido, Ministre d'Etat de l'Environnement du Nigeria et son SEM Tanyi Mbianyor Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement du Cameroun en tant que President de la reunion. Mr Diallo Ibrahim Directeur au secretariat de l' Union Africaine en tant que rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour provisoire suivant :

- Ouverture de l'atelier
- Organisation des travaux
- Mise au point des activités sur la désertification contenues dans le projet de plan d'action de l'initiative environnementale du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
- Examen des projets existants ou en cours relatifs à la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification qui ont été identifiés lors des consultations préalables.
- Autres propositions de projets potentiels sur la désertification
- Adoption des recommandations de l'atelier
- Clôture des travaux.

Mme Bettina Horstmann, intervenant au nom de Mr l'Arba Diallo, le Secetaire Executif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la desertification a presente les resultats de la reunion consultative sur les projets de lutte contre la desertification dans le cadre du NEPAD qui a ete convoquee par le Secretariat de la CCD et qui s'est tenue en octobre 2002 a Ouagadougou, Burkina Fassou. Elle a egalement rappele les resultats de la reunion sur cette meme question qui s'est tenue a Rome en marge de la premiere reunion du Comite d'examen de la mise en oeuvre de la CCD. Elle a declare que cette reunion au lieu de reinventer le fil a couper le beurre devrait construire sur ce qui a ete deja realise a travers la mise en oeuvre des plans d'action regionaux et sous regionaux de lutte contre la désertification et recommandé aux participants de s'assurer de la faisabilité des actions proposées dans le cadre du Nepad.

M. Djaballah M'Hamed a presente l'historique et le raisons a l'origine de la constitution de la Fondation des Deserts du Monde. Mr Kassimi a presente les objectifs de ladite Fondation. Le document sur le Fondation des Deserts du Monde distribue aux participants est contenu en Annex 3.

1.3 Mise au point des activités sur la désertification contenues dans le projet de plan d' action de l'initiative environnement du nouveau partenariat pour le développement de L'Afrique

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le document de travail préparé par le Secrétariat. Plusieurs commentaires ont été faits. La version révisée dudit document est contenue en Section 2.

1.4 Examen des projets existants ou en cours relatifs à la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont passé en revue les propositions soumises par les groupements régionaux africains, y compris ceux considérés à la réunion de Ougadougou et celle tenue en marge de la réunion du Comité de Mise en Oeuvre de la CCD. Mr Abellasm Kallala, représentant l'**Union du Maghreb Arabe** a présenté les 14 projets suivants:

- Ceinture verte : Conservation et mise en valeur durable des ressources naturelles dans les pays du Maghreb
- des bassins versants des oueds Mellegue, et M'soun – Inaoune
- Collecte et utilisation des eaux pluviales dans les zones arides et semi-arides
- Gestion durable des ressources agro-sylvo-pastorales (UMA)
- Restauration et Développement des éco-systèmes oasiens
- Promotion et la Recherche-développement pour la lutte contre la Désertification
- Renforcement des rôles de la société civile dans la lutte contre la désertification
- Mise en place d'un réseau maghrébin de surveillance écologique à long terme
- Mise en place d'un observatoire sur la sécheresse, la désertification et les catastrophes naturelles au niveau de l'UMA et du CILSS
- Développement de l'Arboriculture en zones marginales et de piémont
- Lutte contre l'ensablement dans la zone frontalière Algero-tunisienne (Taleb Larbi-Hazouna)
- Mise en valeur et protection du périmètre agricole de In Guezzam . Algérie – Niger (transfrontalier)
- Aménagement intégré de la zone «IGUELEN» Tamanrasset (Algérie-Mali)
- Protection de la route transmaghrébine Nouakchott-Nouadhibou
- Gestion Durable des ressources agro-pastorales dans la région du Maghreb et de l'Égypte.

Monsieur Bertrand Zida, représentant du **CILSS** a présenté les projets suivants :

- Programme d'appui au renforcement des parcours transfrontaliers et à la gestion des ressources pastorales
- Programme d'appui à la gestion des forêts
- Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, partagées et/ou transfrontalières
- Stratégie de protection des éléphants de l'Afrique de l'ouest
- Conserver et gérer rationnellement les écosystèmes sensibles (mangroves, zones humides et zones arides)
- Projet pilote transfrontalier « Le Kantchari » : Gestion de ressources naturelles partagées, diversification et développement des initiatives de base, renforcement de l'intégration transfrontalière
- Projet pilote transfrontalier « L'Azaouak » : Gestion de ressources naturelles partagées, développement des initiatives de base, renforcement de l'intégration transfrontalière
- Projet pilote transfrontalier « Les Cures Salées » : Gestion de ressources naturelles

- partagées, et promotion des initiatives de base
- Coordination de la lutte contre les acridiens, antiaviaire et de maladies
- Harmonisation des législations phytosanitaires et réglementaire
- Lutte contre les mauvaises herbes, les maladies et les Déprédateurs de culture et des essences forestières
- Lutte contre les maladies des animaux
- Approvisionnement de la sous région en Pétrole
- Electrification des zones Rurales
- Valorisation du charbon du Niger pour la sous région
- Communication et diffusion des informations relatives à l'environnement dans le bassin du Volta
- Contrôle des espèces envahissantes dans le milieu aquatique
- Contrôle de l'ensablement des cours d'eau et des zones côtières
- Gestion intégrée des plaines du Fouja Djallon
- Gestion intégrée des eaux du lac Chad
- Gestion intégrée du bassin de la rivière Sénégal
- Gestion intégrée du bassin de la rivière Gambia
- Gestion intégrée du bassin de la rivière Mono

Monsieur Pierre Randah, représentant de l' **Union Economique et Monétaire de l'Afrique**

Centrale a présente les sept propositions de projets suivants :

- Initiative internationale de gestion durables des ressources naturelles du bassin du Congo
- Programme sous-régional d'appui pédagogique au niveau de l'enseignement primaire sur la lutte contre la désertification (Cameroun, Centrafrique et Tchad)
- Production d'information pour la sensibilisation sur les feux de brousse (Cameroun, Centrafrique et Tchad)
- Maîtrise de l'eau de ruissellement en zones arides et semi-arides (Tchad, Nord Cameroun et RCA)
- Transfert de eaux de l'Oubangui au Lac Tchad
- Observatoire de desertification en Afrique Centrale
- Développement d'une strategie de cooperation sous-regionale pour la lutte contre la desertification
- Développement communautaire en matière d'agro-forestrie
- Gestion durable de la fertilité des sols en zones équatoriales humides

Dr. Debalkew Berhe, représentant de l'IGAD a soumis les propositions suivantes :

- Energie des menages pour la lutte contre la pauvreté et la promotion économique des femmes de la sous-region de l'IGAD
- Education environnemental et formation dans la sous-region de l'IGAD
- Développement des capacités dans la gestion des ressources intégrées en eau dans la sous-region de l'IGAD
- Développement des capacités pour la gestion communautaire des ressources naturelles de la sous-region de l'IGAD
- Renforcement du contrôle de la pollution environnemental dans la sous region de l'IGAD
- Promotion de la production durable de variétés agricoles dans les régions arides de la sous region de l'IGAD : gestion de la fertilité des sols et efficacité d'utilisation de l'eau
- Promotion de la production durable de variétés agricoles dans la sous-region de l'IGAD : développement des ressources humaines de l'IGAD et de l'équité des gendres pour la recherche agricole dans les zones semi-arides
- Evaluation et recensement des ressources naturelles de la sous région de l'IGAD
- Evaluation et limitation de l'impacte des plantes envahissantes

- Résolution des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles résultants de la sécheresse et les réfugiés de l'environnement?
- Bonification et gestion des sols dégradés
- Promotion de l'écotourisme transfrontalier
- Gestion intégrée des cours d'eau transfrontaliers suivants:
 - Les rivières Omo- Turkwel- Kerio- Tarch et les bassin du Turkana
 - Les bassins Juba- Shebele- Ewaso Ngiro

Mr Paul Maro, représentant de la **SADC** a soumis les projets suivants :

- Promotion de la participation des acteurs dans la gestion des ressources en eau : étude de faisabilité pour la création d'un fonds d'appui à la participation des ONGs et des organisations locales en matière de gestion des ressources en eau – programme et moyens de la promotion de la femme en matière de ressources en eau
- Etude pour la quantification des eaux de surface en Afrique Australe
- Protection et utilisation stratégique des ressources en eau souterraines dans le bassin du Limpopo et des zones affectées par la sécheresse de la région du DADC
- Projet Kalahari-Namib de contrôle transfrontière de la désertification au Botswana, Namibie et l'Afrique du Sud
- Phase de démonstration de l'initiative de la gestion eau et sol en Afrique dans le bassin du Limpopo en Afrique Australe
- Projet régional de SADC de contrôle de l'infestation et la relocalisation des plantes aquatiques
- Agriculture durable, restauration et conservation des sols, pastoralisme, gestion intégrée des eaux et sources alternatives d'énergie
- Conservation durable du Miombo et de la savanne de la région de SADC (Tanzanie, Malawi, Mozambique, Zambie, et Zimbabwe)
- Gestion de l'écosystème du lac Malawi/Niasa/Nyasa –Tanzanie, Mozambique et Malawi
- Programme de gestion des ressources naturelles transfrontières du corridor Beira
- Renforcement des capacités pour la gestion intégrée des sols dans la région de la SADC
- Projet de gestion des ressources naturelles de l'Okavango/ haute Zambézie.
- L'échange d'informations concernant le CCD dans la région du SADC
- Gestion des ressources en eau de l'Okacom
- Développement de la conservation participatoire de la biodiversité
- Mobilisation de la communauté, des moyens technologiques appropriés et mise à profit de l'expérience locale pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique australe
- Renforcement des capacités pour le développement communautaire dans le domaine de l'énergie rurale

Mr Muftah Unis représentant de l'**Organisation Africaine de Cartographie et de Teledetection**, a présenté les deux propositions suivantes :

- Réseau thématique sur le Suivi Ecologique, la Cartographie des ressources Naturelles, la Teledetection et les Systemes d'Alerte Precoce dans le contexte du Programme d'Action Regional de Lutte la Désertification en Afrique (TPN4)
- Systeme d'Information sur les ressources en eau des pays de l'Afrique du Nord (UNA & Egypte)

S. E. M. Imeh Okopido, Ministre d'Etat de l'Environnement du Nigeria a présenté aux participants le Plan d'Action du Nigeria pour la lutte contre la désertification. Il a également présenté les résultats du PDFB du PNUE/FEM sur la gestion intégrée des écosystèmes des versants partagés du Niger et Nigeria.

A la suite de la présentation des propositions de projets, les participants de l'atelier ont convenu

de mettre sur pied un groupe de travail technique présidé par Dr Timoty Williams. Le groupe de travail a recommandé trois catégories de projets compte tenu de leur degré de préparation: (1) les projets dont l'étude de faisabilité a été réalisée; (2) ceux dont ils existe un texte d'avant projet et enfin (3) les idées de projets. La liste des propositions de projets contenues dans la première catégorie est jointe en Annexe 2.

1.5 Clôture de l'Atelier

La cérémonie de clôture a été présidée S.E.M Imeh Okopido, Ministre d'Etat du Niger. Dr Timothy Williams lors de son intervention, a présenté avec détail les résultats du groupe de travail thématique. Le rapporteur Mr Ibrahim Diallo, a soumis le projet de rapport. Mr Mohammed Sessay, quant à lui, a présenté le plan de mise en œuvre du second volet du projet de moyenne envergure du PNUE/FEM, incluant l'organisation des ateliers suivants: la pauvreté et l'environnement, Bamako (Mali) le 23 et 24 janvier 2003; les espèces envahissantes, Pretoria le 24 et 25 janvier 2003; la réunion consultative avec les ONG africaines à Nairobi, le 1er février 2003; les forêts, Yaoundé (Cameroun) le 13 et 14 février 2003; la santé et l'environnement, Dakar, le 17 et 18 février 2003; l'environnement côtier et marin, Abuja, le 23 et 24 février 2003; Les changements climatiques, Rabat, le 26 et 27 février 2003; les zones humides, Nairobi, février 2003; les zones protégées africaines, Dar Es Salem, Mars 2003; la 4ème réunion du Comité Directeur du projet du PNUE/FEM d'envergure moyenne sur le Nepad, du 27 au 29 avril 2003; la session extraordinaire de la conférence des ministres africains de l'environnement, du 2 au 4 juin 2003, Kampala (Ouganda)

Dans son discours de clôture, S.E.M Imeh Okopido a remercié, au nom de tous les participants, le PNUE et le FEM pour leur soutien aux pays africains dans l'élaboration du plan d'action de l'initiative environnementale du Nepad ainsi que le gouvernement algérien pour sa contribution au Nepad. Mr Okapido, a également, sollicité les représentants algérien afin qu'ils transmettent sa gratitude au président et au ministre de l'environnement. Intervenant au nom du directeur exécutif du PNUE, Mr Ahmed Djoghlaif, a remercié les participants pour leurs efforts et le pays hôte pour sa contribution et les facilités accordés à l'atelier. Mr Si youcef, représentant du ministre algérien de l'environnement, a réitéré l'offre de l'Algérie pour accueillir la réunion des donateurs du Nepad avant la fin 2003 et, l'engagement de son pays à jouer son rôle dans la mise au point du plan d'action de l'initiative environnementale du Nepad.

L'atelier a été officiellement clôturé à 17h00 heure locale.



Opening Ceremony of the Thematic Workshop on Desertification - Mr. Mohamed Si Youcef, H. E. Mr. Attar, Minister of Water Resources of Algeria, H.E. Mr. Imeh Okopido, Minister of Environment for Nigeria, H.E. Mr. Cherif rahmani, Minister of Environment, Algeria S.E. Tanyi Mbianyor Clarkson Oben, Minister of Environment for Cameroon; Mr. J. Metsing, Lesotho, Mr. Ahmed Djoghlaif, Director, Division of GEF.

SECTION 2 :

SOUS- THEMES 1 "COMBATTRE LA DÉSERTIFICATION" ET 6 "COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE"

2.1 Introduction

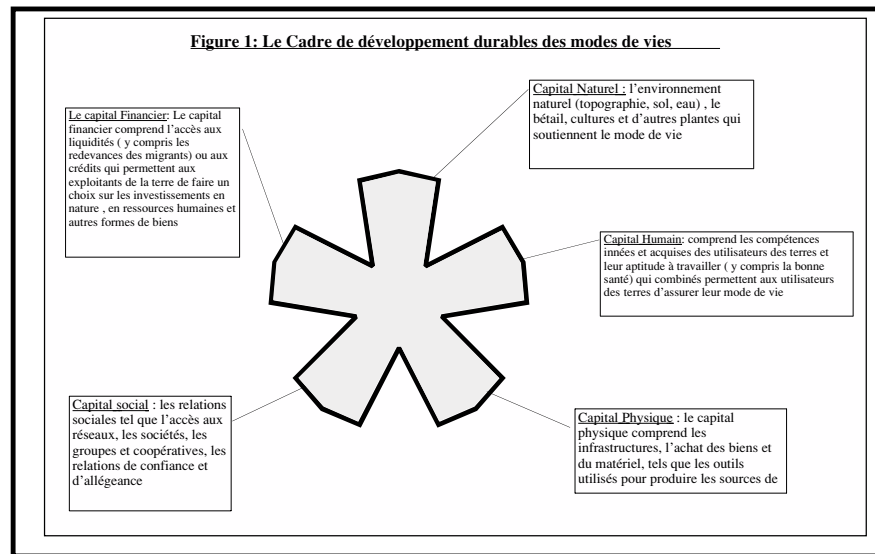
Un nombre important de pays Africains fait face à des problèmes de dégradation des terres et à la désertification (ex : dégradation des terres dans les zones arides). L'extension de l'agriculture aux terres marginales, particulièrement les zones semi-arides, et le défrichement des habitats naturels telles que les forêts et les zones humides, ont été la cause majeure qui a conduit à ce phénomène. L'impact le plus sévère que peut présenter la dégradation des terres se trouve dans les régions les plus pauvres et les plus marginalisées dans les zones arides en milieu rural. Un affaiblissement de l'économie et probablement, les migrations intra et inter états, l'urbanisation non contrôlée et la rupture de structures sociales, sont parmi les conséquences de la désertification et de la dégradation des terres.

2.2 Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification (CNUCD)

La Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification (CNUCD) a pour objectif la prévention, la réhabilitation des terres dégradées dans le but de développer une base économique, environnementale et sociale pour assurer un développement durable des zones arides en particulier en Afrique. La convention a été adoptée en juin 1994 et est entrée en force en décembre 1996, après sa ratification par 50 pays. Au mois d'Octobre 2002, 184 pays avaient ratifiés la convention, y compris les 53 pays africains.

Les pays africains affectés par la désertification mettent en œuvre la Convention en préparant tout d'abord Le Programme d'Action National (PANs), qui identifie les problèmes prioritaires en relation avec la désertification en présentant un programme d'activités nécessaires pour faire face à ces problèmes. Les programmes d'actions correspondants sont aussi développés et mis en œuvre à l'échelle sous-régionale (Afrique Centrale, du Nord, de l'Est du Sud et de l'Ouest), et également à l'échelle régionale, dont l'objectif de soutenir les programmes nationaux dans un cadre de coopération régionale, et de s'assurer aussi que les activités entreprises séparément par chaque pays, se soutiennent mutuellement et se complètent entre elles. Au mois d'octobre 2002, 29 pays africains avaient finalisé et adopté leur programme d'Action National (PAN) pour combattre la désertification. Dans la plus part des ces pays, le processus de mise en œuvre a déjà démarré, et le PAN occupe une grande place dans la stratégie nationale de développement durable du pays. La décision 8/COP.4 invite tous les autres pays africains restants à accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des PANs dans l'objectif de les finaliser au plus tard fin 2005.

Quatre Programmes d'Action Sous-Régionaux (PASRs) ont été préparés, et l'élaboration du cinquième concernant l'Afrique centrale a été également lancée. L'élaboration du Programme d'Action Régionale (PAR) avec ces six Réseaux de Programmes Thématiques (RPTs) pour



l'Afrique a été également lancée, et 4 parmi les 6 RPTs sont déjà opérationnels. Les PASRs et les PARs constituent la base de collaboration transfrontalière dans la conservation et la gestion des ressources naturelles afin de contrôler la dégradation des terres et de combattre la désertification.

2.3 Le Cadre du Développement Durable des Modes de Vies (DDMV)

En dépit du fait que la dégradation des terres est un phénomène physique, elle a cependant un impact direct sur la socio-économie, la politique et la culture des utilisateurs des terres. La pauvreté est le facteur clé qui mène à la dégradation des terres, car les paysans pauvres deviennent tributaires des cycles de dégradation et deviennent incapables d'investir dans les terres. D'autres facteurs tels que la sécurité des locataires des terres, le manque d'autres opportunités de rentes et la contrainte de la main d'œuvre sont des paramètres qui contribuent en général à l'état des terres dégradées.

Les facteurs déterminants la décision de dégrader ou de conserver la terre sont liés aux ressources disponibles aux utilisateurs des terres. Récemment les ressources ont été subdivisées en ce que l'on appelle " Le Développement Durable des Modes de Vies (DDMV) " en un nombre d'éléments différents ou de " biens capitaux ". Ces catégories de biens peuvent être utilisées afin de minimiser les facteurs socio-économiques et culturels et l'accès aux ressources, pour expliquer l'action des utilisateurs des terres. Le cadre DDMV constitue un outil très utile pour analyser et comprendre les causes de la dégradation des terres et de prendre les actions nécessaires pour y remédier. Il fournit aussi un moyen d'analyser les facteurs qui affectent les modes de vie durables, telle que les politiques et les institutions. Le DDMV est le meilleur outil valable actuellement qui est largement utilisé par les agences de développement pour fournir un programme et des activités qui soutiennent la gestion durable des terres et des mode de vie. La figure 1 résume le principe de DDMV et donne des explications sur l'implication des différents types de biens.

Pour plus d'information sur l'approche DDMV en relation avec l'évaluation de la dégradation des terres voir, Stocking M. & Murnaghan, N., 2001. Land Degradation – Guidelines for Field Assessment, Earthscan, London.

2.4 Le Plan d'Action du NEPAD pour combattre la désertification

Le principe général du Plan d'Action de ce programme, c'est de renforcer le soutien quant à la mise en œuvre des objectifs de la Convention des Nations Unies pour combattre la Désertification en Afrique, d'améliorer le mode de vie et contribuer à assurer la sécurité alimentaire au continent. Il doit être basé sur les programmes d'actions régionaux et sous-régionaux pour combattre la désertification, élaborés dans le contexte de la mise en œuvre de CNUCD. Et plus spécifiquement ce programme aura comme objectifs :

- (a) Soutien aux pays africains pour préparer et achever les plans d'action nationaux comme le stipule l'article 9 de la Convention ;
- (b) Soutien aux pays africains pour mettre en œuvre leur programme des plans d'action en relation avec les priorités nationales et les actions identifiées ;
- (c) Soutien pour finaliser et mettre en œuvre les programmes régionaux et sous-régionaux ;
- (d) Soutien à la mise en œuvre régionale de l'annexe de la Convention pour les pays africains ;
- (e) Construire une base de données mise à jour sur l'état et les tendances de la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification du continent, basée sur les bases de données existantes et renforcer le système d'information existant à l'échelle de la région, promouvoir le partage de l'information sur la dégradation des terres et le contrôle de la désertification et remédier aux effets de la sécheresse.
- (f) Renforcer les capacités du continent afin d'anticiper et de faire le suivi de la dégradation des terres, de la sécheresse et la désertification ;
- (g) Développer des outils intégrés et des méthodologies pour une gestion durable des terres ;
- (h) Développer et adopter des guides et des politiques sur la terre à l'échelle régionale ;
- (i) Promouvoir le système des connaissances traditionnelles sur la gestion des terres (ressources naturelles), surtout la conservation du sol et de l'eau;
- (j) Disséminer l'information sur les bonnes pratiques pour combattre la dégradation des terres, et faire face à la sécheresse et la désertification ;
- (k) Renforcer et mobiliser les capacités des institutions techniques et scientifiques pour intégrer la gestion durable des terres pour combattre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse ;
- (l) Renforcer les capacités humaines et les institutions nationales et régionales des centres d'excellence, y compris quand cela est approprié l'établissement d'un système d'information régional et sous-régional sur la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification ;
- (m) Renforcer le réseau régional existant des centres d'excellence dans la gestion durable des terres et autres éléments pour le développement et la mise en œuvre à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale des programmes d'action pour combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ;
- (n) Renforcer la sensibilisation et l'éducation du public pour soutenir les objectifs de la Convention ;
- (o) Promouvoir la participation efficace de la société civile y compris les Organisations Non Gouvernementales et les communautés locales pour la mise en œuvre de la Convention ;
- (p) Promouvoir la coopération sud-sud, à travers les résultats et le suivi des activités des fora inter-régionaux qui ont été organisées dans le contexte de la CNUCD entre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.

Pour des raisons de simplicité et d'analyse, les sections suivantes des activités du Plan d'Action ont été subdivisées en thèmes : (1) soutien à la mise en œuvre de la Convention CNUCD ; (2) La gestion durable des terres ; (3) le réseau, renforcement des capacités et des institutions ; (4) Politique et gouvernance. En dépit du fait que des relations peuvent exister entre les différents thèmes, ils seront discutés séparément. Des initiatives d'importances stratégiques ont été mises en

évidence, mais il faudrait noter que la liste est loin d'être exhaustive, et il est attendu à ce que l'Atelier technique du NEPAD sur la désertification, à ce qu'il identifie d'autres initiatives complémentaires importantes pour le NEPAD.

2.5 Aperçu General sur les Initiatives en Cours et Identification des Lacunes

Soutien à la mise en œuvre de la CNUCD

Des progrès limités ont été faits sur la mise en œuvre des diverses actions du programme du CNUCD, à cause de la multitude des facteurs mis en jeu, y compris l'accès limité aux ressources financières et le manque de visibilité sur les éléments de la désertification dans le cadre de développement des plans d'action nationaux et des politiques. Cependant, notons quelques importantes initiatives:

- Soutien à travers le secrétariat du CNUCD, du GM et du PNUD/le centre de développement des terres arides (CDTA) pour intégrer les PANs dans les plans de développement des politiques nationales. Des ateliers sous-régionaux sur la mobilisation des ressources et l'intégration des PANs, comme cela fut requis par la décision 9/COP3, ont été organisés dans les sous-régions SADC, IGAD, UMA, CEMAC et ECOWAS/CILSS avec la participation des groupes nationaux constitués des représentants des Ministères de l'environnement du planning et des finances.
- L'initiative du PNUE/FAO/CNUCD sur l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA). Le LADA est entrain d'être développé à fin de satisfaire les besoins de CNUCD d'améliorer l'acquis en information et d'évaluer l'étendu des dégâts causés par la désertification de manière à fournir aux décideurs politiques l'aide nécessaire pour la mise en œuvre des PANs et des PASRs. L'objectif des projets financés par le FEM est: (a) Réviser et compiler les données et les informations indispensables à l'évaluation de la dégradation des terres en milieu arides ; (b) développer, tester et réviser l'évaluation intégrée de la dégradation des terres, les approches et les méthodes utilisées à cette fin ; (c) développer les capacités et un réseau pour l'évaluation de la dégradation des terres ; (d) Conduire des études pilotes afin d'étalonner et tester les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dégradation des terres ; (e) Evaluation globale de la couverture des terres et des évaluations régionales et locales en utilisant des indicateurs et d'autres approches innovantes.
- WMO/PNUD/DDC-Projet financé par PNUD /FEM sur " Adaptation à la sécheresse et aux changements climatiques : meilleur usage des données climatiques pour réduire la dégradation des terres et la conservation de la bio-diversité. Soutenir les modes de vie des populations dans les zones arides. Le programme encourage l'approche de gestion intégrée des écosystèmes en utilisant les données locales scientifiques et climatiques dans les pratiques fermières et l'élevage. Elle offre aux fermiers/Éleveurs des options pour la gestion à long terme de la sécheresse pour faire face aux situations d'urgence. Le projet répond à la priorité identifiée par le CST du CCD de fournir une alerte précoce à la sécheresse et à la désertification aux communautés locales.
- Soutenir à travers le volet bio-diversité du FEM une mise en œuvre partielle des objectifs des PANs dans les écosystèmes des zones arides (voir le rapport du CRIC ; Berry and Olson, 2001) 2 ;
- L'initiative de la gestion de l'eau et des terres en Afrique. Cette initiative fut lancée par les agences de la mise en œuvre des programmes du FEM (BM, PNUD, PNUE) et a permit de

2Berry, L. & Olson, J., 2001. GEF Land Degradation Linkage Study. GEF Working Paper 6, March 2001.

3 E.g. Scoones, I. (ed.), 2002. Dynamics and Diversity in Soil Fertility and Farming Livelihoods in Africa. Earthscan, London

dégager les priorités des bassins versants afin de permettre l'intervention des organisations sou-régionales de l'Afrique dans la gestion intégrée des terres et de l'eau des bassins versants. Il est attendu que l'approche des bassins versants sera combinée avec le programme de taille moyenne du FEM sur la gestion intégrée de l'eau et des terres des communautés locales.

En dépit du fait que quelques importantes étapes ont été franchies pour intégrer les PANs à l'échelle nationale et de renforcer la coordination des donateurs à l'échelle internationale, des défis majeurs restent à accomplir afin d'assurer la mise en œuvre de la CNUCD. Premièrement la qualité des PANs et des autres stratégies de développement durable doivent être renforcées et les mécanismes de mise en œuvre efficaces doivent être également identifiés. A ce sujet la qualité des PANs déjà existants sera évaluée durant le processus de révision des PANs au moment de la phase de la mise en œuvre qui devra permettre son amélioration sur la base des leçons apprises. Deuxièmement une meilleure intégration des objectifs environnementaux et des modes de vie des populations des zones arides devra être achevée dans le cadre de la politique de planification et des divers projets. Troisièmement, La politique correspondant à la gestion des terres a besoin d'être renforcée à l'échelle nationale et sous-régionale. Quatrièmement, des ressources financières complémentaires nationales et internationales devront être allouées pour la mise en œuvre du CCD.

Gestion durable des terres

Des efforts à l'échelle nationale et internationale ont été déployés pour trouver des solutions techniques à la dégradation des terres, alors que les contraintes socio-économiques et politiques restent largement inexplorées³. Un grand nombre de technologies et de mode de gestion, est issu des recherches scientifiques entreprises par le NARs et CGIARs. Mais la plus part des ces travaux se sont focalisés sur l'amélioration des solutions techniques. Les méthodes d'évaluation ont pris en considération seulement, le bétail, la dégradation du sol, les nutriments, etc... , et pas nécessairement dirigée vers la compréhension des phénomènes socio-politiques, économiques et environnementaux à l'échelle des populations rurales. Beaucoup de recherches sur le terrain, montrent aujourd'hui que les conditions socio-économiques pour un développement durable des terres et aussi important que les facteurs techniques. D'autant plus qu'il y a une reconnaissance croissante du fait que les contraintes correspondant aux biens capitaux, qui constituent le pilier des sources de revenus ruraux durables (voir au-dessus), déterminent les résultats attendus de la gestion des terres.

- CGIARs Le Programme du déficit Agricole sur la désertification, la Sécheresse, la Pauvrette et l'Agricultures (DDPA) : Construire des sources de revenus, protéger les terres. Cette récente initiative reconnaît le lien étroit qui existe entre la gestion des terres, la pauvreté et la dégradation de l'environnement qui peut freiner l'adoption de nouvelles technologies. Il est envisagé une approche intégrée à travers le système CGIAR en prenant en compte les conditions et les dynamiques nécessaires pour contrecarrer les effets de la désertification et augmenter la productivité dans ces zones afin de réduire la pauvreté, sans porter atteinte à la qualité de l'environnement, ni aux biens environnementaux vitaux ni aux services.
- Cette initiative aura six thèmes de recherche étroitement liés
 1. Compréhension et adaptation au risque de la sécheresse et la dégradation des terres ;
 2. Intégrer la gestion des écosystèmes pour optimiser la durabilité des provisions agricoles, des biens écologiques et des services ;
 3. Options politiques et institutionnelles pour combattre la désertification et la sécheresse ;
 4. Exploiter les ressources génétiques pour combattre la désertification et la sécheresse ;
 5. Diversifier et augmenter les rentes agricoles pour améliorer les sources de revenus et adopter une gestion durable des terres ;
 6. Casser les barrières technologiques et des connaissances.

Le programme financé par le FEM/PNUE appelé Programme des Déserts Marginaux, deviendra une partie intégrante du DDPA et contribuera au transfert des technologies entre l'Est, l'Ouest et l'Afrique du Sud ainsi que l'adaptation aux différentes conditions socio-économiques et culturelles. La CNUCD est également un partenaire dans le PPDA à travers son comité des sciences et technologies (CST).

- **Les Bonnes Pratiques de Gestion des Terres** : Quelques tentatives ont été faites pour rassembler les expériences sur les bonnes pratiques de gestion à l'échelle locale afin d'identifier la possibilité de transposition et d'adaptation. Le PNUE, la FAO et d'autres organisations internationales ont soutenu le développement d'une base de données internationale sur les "Bonnes Pratiques" dont l'Aperçu Mondial sur les Approches de Conservation et des Technologies (WOCAT) constitue l'une des plus avancées dans ce domaine à ce jour. D'autres initiatives intéressantes telle que celle financée par les Hollandais sur la Conservation de l'Eau et des Sols Locaux (ISWC) en Afrique⁴ et l'initiative du PNUD/DDC : Promouvoir les Innovations Fermières (PFI)⁵.
- **L'Initiative de la Fertilité du Sol en Afrique**. Dans plusieurs endroits de l'Afrique subsaharienne, la fertilité du sol est entrain de décliner à cause du manque des nutriments qui souvent ne sont pas réintroduits dans le sol. Dans le but de renverser cette tendance, des organisations telles que la, BM, FAO, IFDC, le CGIARs et d'autres ont joint leurs efforts. L'Initiative de la Fertilité du Sol se focalise sur la conception et la mise en œuvre des programmes sur la gestion des nutriments des plantes en utilisant la combinaison des différentes sources de nutriments apportés par les fertilisants⁶ minéraux.

Réseaux, renforcement des capacités et renforcement des institutions

Les centres d'Excellence régionaux dans la gestion durables des zones arides, telle que la Fondation Namibienne de la Recherche sur le Désert (DRFN), ont besoin d'être identifiés et leur capacité à se mettre en réseau avec des pays partenaires devra être renforcée. Le renforcement également des réseaux formels et informels et les différents moyens de communications pourraient renforcer la participation de la société civile. Les efforts accomplis dans le passé pour encourager cette initiative, comprend l'initiative soutenue par le CNUCD/PNUE nommée : Etude et évaluation des réseaux, des institutions, des agences et autres organismes existants sur l'information, sur la mise en œuvre de la CNUCD. L'initiative du CGIAR soutenu par le DDPA comprend aussi une composante qui traite du réseau et des échanges d'information entre les centres de recherches et les communautés locales. De récentes recherches ont mis en lumière l'importance du rôle joué par les réseaux d'informations locaux sur la mobilisation des ressources humaines et autres afin d'améliorer l'efficacité et les délais d'intervention sur la gestion des terres. Il est clair qu'il y a un besoin de renforcer les liens entre les réseaux formels, souvent issus de la recherches, et les réseaux informels

Questions relatives à la Politique et à la Gouvernance

Les causes socio-économiques et politiques de la dégradation des terres en milieu aride comprennent, la pression de la population, la pauvreté, le manque d'accès aux marchés, une infrastructure inadéquate ou inappropriée, les crédits et autres services, des droits de la terre peu clairs et l'insécurité de l'exploitant entre autres causes : Les institutions locales ; tels que les réseaux des décideurs politiques des communautés locales sur l'utilisation terres sont aussi importants pour savoir si les fermiers pratiquent une agriculture durable dans les zones arides. Cependant beaucoup reste à apprendre pour identifier une politique efficace et des réponses institutionnelles adaptées pour contrecarrer la désertification et la sécheresse. Par exemple, il n'est pas clair sous quelles conditions les institutions de gestion des ressources communales aboutissent à une dérégulation des conditions d'accès ou évoluent en des institutions privées sous l'augmentation de la population et la pression du Marché. Cependant, comment les politiques gouvernementales peuvent effectivement faciliter la transition vers des systèmes plus

privatisés ?

Identification et formulation des propositions de projets

Il y a clairement un besoin de savoir et de comprendre pourquoi plusieurs initiatives de gestion des terres ont eu un impact limité à long terme ? A ce sujet l'initiative environnementale du NEPAD présente une opportunité pour les états africains et leurs partenaires de développement, de réajuster leurs approches pour mieux aborder le problème de la dégradation des terres. Elle offre également une opportunité de renforcer le soutien à la mise en œuvre de la CNUCD en combinant l'approche des modes de vie à la gestion durable des terres, recommandée par la convention et la bonne gouvernance.

Les critères importants des projets pour accomplir un impact durable aussi bien sur le terrain que sur la politique environnementale, ont déjà été identifiés dans le cadre du plan d'action et sont listés dans l'Annexe 1. En plus ce bref aperçu de la dégradation des terres et de la désertification a identifié les défis clés suivants pour arrêter la dégradation des terres en Afrique et d'accomplir également la gestion durable :4

- Intégrer les objectifs de l'environnement et des conditions de vie : la dimension socio-économique de la dégradation des terres a besoin d'être formulée en projets dans la conception des programmes. Il est en fait suggéré de considérer aussi bien la CNUCD, que le SRL comme des outils potentiels qui pourront être utilisés dans la conception des projets qui prennent en compte la dégradation des terres et d'évaluer la faisabilité socio-économique, et la gestion environnementale durable des terres.
L'approche SRL pourrait être d'avantage combinée avec l'évaluation économique, comme l'analyse coût-bénéfice, des différentes options des gestion des terres
- Création d'une politique environnementale encourageante. La gestion durable des terres a besoin d'une approche multi-sectorielles pour mieux coordonner les politiques environnementales, agricoles et de développement.
- Vulgarisation des Bonnes Pratiques de Gestion des Terres. Il y a trois types de vulgarisation
 - (1) Transposition des projets : la qualité de la vulgarisation réside dans le fait de l'adaptation et non dans la transposition pure et simple. Ceci revêt une importance particulière quant on essaie de transposer avec succès les pratiques locales de gestion des terres, sachant que souvent elle dépendent du contexte socioculturel et économique ;
 - (2) Améliorer les connaissances locales. Souvent l'amélioration des capacités locales pour mieux innover, peuvent être plus importantes et rapporteuses que les technologies elles-mêmes (voir PFI au-dessus)
 - (3) Influencer la reforme des politiques- des mécanismes doivent être mis en place afin de profiter des leçons apprises à l'échelle locale pour influencer les décideurs politiques à l'échelle régionale et nationale.

Au regard des trente années de soutien des donateurs internationaux pour améliorer les technologies agricoles et arrêter le phénomène de la désertification et de la dégradation des terres en Afrique, nous devrions nous poser la question, comment accomplir un meilleur et plus durable impact sur le terrain ? Cet aperçu a montré comment les questions socio-économiques et institutionnelles sont la clé d'un développement durable des terres sur le continent. Par conséquent, l'atelier technique sur la désertification sous l'égide du NEPAD devra considérer comment peut-on supprimer les barrières à la gestion durable des terres, mentionnées au-dessus dans le cadre du programme du NEPAD à l'échelle régionale et sous-régionale ? D'autres questions pourraient être soulevées, telle que, comment une telle initiative pourrait être mise en œuvre et avec quels partenaires ?

2.6 Plan d'action et mécanisme de mise en œuvre

En Considérant l'approche régionale du NEPAD, le plan d'action sur la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, est basé sur le Programme d'Action Régional (PAR) et sur le Programme d'Action Sous- Régional (PASR) de la CNUCD pour l'Afrique.

Le programme d'action pour combattre la désertification représente une approche intégrée, qui prend en compte les diverses contraintes de l'environnement, de la technologie, de l'aspect socioculturel, de l'économie et des institutions dans les pays affectés. Ces programmes sont préparés et mis en œuvre selon le processus participatif, avec la contribution de plusieurs branches de l'administrations locale et centrale, les académies, les instituts de recherches, la société civile et particulièrement les communautés locales.

Au regard de ces objectifs, de l'approche et de la méthode de travail du plan d'action, la CNUCD constitue un outil stratégique pour aborder la réduction de la pauvreté dans les zones arides. Elle contribuera à un auto-maintien de la croissance économique, au renforcement des capacités et à une détermination sociale. La mise en œuvre de la CNUCD répond ainsi, directement aux objectifs du NEPAD, en considérant particulièrement les populations les plus pauvres.

En plus, combattre la désertification, contribue au maintien, de la gestion des ressources communes, et de la surface du sol fertile qui maintien la productivité agricole, la convention soutient également d'autres aires prioritaires de la composante environnementale du NEPAD, particulièrement celles en relation avec le réchauffement de la planète, la conservation des zones trans-frontalières et la gouvernance environnementale.

Le programme d'action régional se focalise sur des sujets thématiques sélectionnés à l'échelle régionale, identifiés par les pays africains, qui sont partis de la convention durant les réunions régionales. Conformément à ces sujets thématiques, les activités sous l'égide du NEPAD, se focalisent sur l'utilisation des terres, la gestion intégrée des ressources en eau, le développement des énergies renouvelables le développement d'une agriculture durable et la gestion des terres en général.

Le programme d'action régional est opérationnel à travers les réseaux de programmes thématiques (TPNs), qui coordonnent les activités des sujets thématiques mentionnés ci-dessus. Ces TPNs sont structurés autour de réseaux flexibles et autonomes des institutions et des agences participants volontairement à ce processus. Les réseaux participants sont liés entre eux à travers une institution hôte, et qui sont :

- La gestion intégrée des ressources en eau : L'unité de coordination du secteur de l'eau de SADC, Maseru, Lesotho (TPN1)
- L'Utilisation durable des terres (Agro-foresterie et conservation du sol) : INSAH-CLISS, Bamako, Mali (TPN2)
- L'utilisation rationnelle des pâturages et le développement des récoltes de fourrages –Le Bureau Inter-Africain des ressources Animales de l'OUA (OUA/IBAR), Nairobi, Kenya (TPN3)
- Le suivi écologique, cartographie des ressources naturelles, télédétection et le système de l'alerte précoce ; l'Organisation africaine pour la cartographie et la télédétection, Alger, Algérie, (TPN4)
- Promotion des nouvelles énergies et des énergies renouvelables, L'agence Nationale pour

- les Energies Renouvelables (ANER) de Tunisie et ENDA TM, Dakar, Sénégal (TPN5)
- Développement d'une agriculture durable : OUA/SAFGRAD, Ouagadougou, Burkina Faso (TPN6)

Les PASRs sont coordonnés par des organisations sous-régionales africaines :

- CLISS et ECOWAS pour l'Afrique de l'Ouest
- UMA pour la les pays du Maghreb du Nord
- IGAD pour la corne de l'Afrique
- SADC pour l'Afrique de Sud
- CEMAC pour l'Afrique Centrale

Les mesures prioritaires à prendre en compte sous l'égide du NEPAD, en collaboration avec le secrétariat de CNUCD, les organisations sous-régionales et les institutions hôtes des programmes thématiques, évolueront autour des thèmes suivants :

Utilisation durable de la terre (Agroforesterie et conservation du Sol)

L'utilisation durable des terres est une priorité primordiale pour les communautés rurales, quelques pays l'ont déjà considérée comme l'activité prioritaire à être développée au niveau local. Ceci implique le développement d'une méthodologie en accord avec la Convention, qui prend en compte, les approches intégrées et localisées de manière à renforcer l'initiative des fermiers. Les activités prioritaires à l'échelle régionale comprennent :

- Promotion des activités de renforcement des capacités, y compris les projets pilotes en Agroforesterie et la conservation des sols, dans le but de renforcer et de soutenir le travail des organisations communautaires ;
- Promouvoir le flux des investissements pour améliorer les rentes locales ;
- Faciliter l'adaptation des technologies et des pratiques ;
- Soutenir la décentralisation en renforçant les structures communautaires rurales ;
- Créer un environnement favorable permettant de garantir la sécurité de la terre pour les exploitants.

Développement des énergies nouvelles et des énergies renouvelables

Il existe un lien étroit entre l'énergie et la dégradation des terres dans les zones arides. L'identification et l'utilisation des énergies renouvelables alternatives, ont des potentiels à offrir une meilleure condition de vie et doivent être explorées. Les zones arides ont un potentiel considérable pour l'énergie solaire et, dans quelques zones, les conditions sont aussi favorables pour l'énergie éolienne et l'exploitation de la biomasse. Egalement les unités micro-hydrauliques et les barrages peuvent être une source non estimable pour l'énergie renouvelable.

A la lumière de ces différentes potentialités, le développement des nouvelles énergies et des énergies renouvelables pourrait être soutenu à l'échelle régionale par :

- Le renforcement de la coopération et des échanges de l'information entre les fournisseurs de l'énergie et les institutions de recherches ;
- La promotion des renforcements des capacités des communautés locales pour l'utilisation d'autres énergies alternatives.

Développement d'une agriculture durable

Les stratégies de développement agricoles tendent à se développer de manière à augmenter la productivité dans l'objectif d'avoir des rentes financières très rapides, au dépend d'une politique à long terme qui elle préconise une production environnementalement et socialement durable. dans les pays affectés par la désertification, la priorité devra être donnée au programme, qui pourra éventuellement être soutenu à l'échelle régionale par les éléments suivants :

- Promouvoir une collaboration étroite entre la recherche et les fermiers ;
- Promouvoir la participation des femmes dans le processus des décisions politiques concernant l'agriculture ;
- Promouvoir des technologies adaptées et propres pour soutenir l'agriculture durable du système fermier ;
- Promouvoir les incitations financières, y compris l'accès aux sources de financement abordables et aux crédits ;
- Promouvoir l'accès aux marchés des produits agricoles fermiers

L'utilisation rationnelle des zones de pâturages

L'utilisation rationnelle de zones de pâturages dans les zones arides a besoin d'un très fort soutien aussi bien des autorités centrales et des partenaires, comme celui des sociétés rurales. Les activités qui doivent être entreprises à l'échelle régionale doivent comprendre ce qui suit :

- Promouvoir la recherche et le développement pour l'utilisation durable des zones de pâturages, y compris la production du fourrage, l'élevage et la fixation des dunes de sable ;
- Promouvoir l'application des programmes de suivi écologique des zones arides ;
- Soutenir l'extension des services et l'éducation des adultes dans les zones pastorales ;
- Soutenir la collecte et la dissémination des connaissances traditionnelles des communautés pastorales;
- Promouvoir la décentralisation et la participation des fermiers et des pastoralistes aux processus de décisions politiques concernant les zones de pâturages ;
- Faciliter le mouvement du bétail aux marchés ; réduire les barrières en faveur du commerce du bétail.

En plus, la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (GIRN)/La reforestation et le suivi écologique, la cartographie des ressources naturelles, le suivi par satellite et l'alerte précoce sont des outils horizontaux qui devraient concerner les cinq thèmes mentionnés ci-dessus.

2.7 Les Projets Proposés

Les projets listés pour les organisations sous- régionales du NEPAD sous la coupole des PASRs qui ciblent les interventions sur le terrain et qui traitent des différents thèmes du CCD, sont résumés dans l'Annexe 2, et la description détaillée des projets se trouve dans les fiches projets (Section 3, version Anglais).

Les projets identifiés pourraient être classés dans trois catégories :

1ère Catégorie : La première génération de projets, se sont les projets qui ont déjà été formulés.

2ème Catégorie : La deuxième génération de projets, se sont les projets dont les consultations avec les pays concernés sont à un stade avancé.

3ème Catégorie : La troisième génération de projets, se sont les projets pour lesquels un pays ou un autre a l'intention de commencer des consultations avec un ou plusieurs pays limitrophes dans le but de développer une activité précise pour combattre la désertification, à l'interface des zones trans-frontalières communes des pays concernés.

ANNEXE 1:

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DE PROJETS

- a) *Projets régionaux, sous-régionaux ou concernant plusieurs pays, ou ayant un impact régional* : Les projets sélectionnés et développés dans le plan d'action doivent avoir une dimension sous-régionale ou régionale ou alors faisant intervenir plusieurs pays.
- b) *Multi-Objectifs* : Les projets doivent intégrer autant que possibles les trois piliers du développement durable.
- c) *De nature participative* : Les projets devraient être développés à travers une approche participative en faisant intervenir tous les acteurs, le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les ONGs et la communauté scientifique.
- d) *L'Approche programmatique* : Les projets doivent être intégrés selon une approche programmatique.
- e) *La perspective de développement durable* : Les projets doivent être conçus en prenant en compte la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique
- f) *Renforcement des capacités* : Les projets doivent intégrer la composante renforcement des capacités comme partie intégrante des activités.
- g) *Maximiser l'utilisation de l'expertise africaine* : Les Projets doivent maximiser l'utilisation des experts locaux africains
- h) *Haut taux de transposition* : Les projets doivent être conçus de manière à transposer et disséminer les bonnes pratiques et les expériences dans d'autres pays du continent.
- i) *La durabilité des activités* : Les projets doivent avoir des activités dont les bénéfices sont durables et vont au-delà de la durée des interventions.
- j) *Apport financier* : Seulement les projets capables d'attirer des fonds nationaux ou internationaux seront pris en considération.
- k) *Promouvoir le partage de l'expérience des connaissances* ; Les projets doivent avoir un objectif de promouvoir le partage de l'expérience, de renforcer la coopération régionale et de disséminer les connaissances.
- l) *Les critères de performances* : Les projets doivent avoir des objectifs clairs, des indicateurs de performance et des mécanismes de suivi.
- m) *Equilibre thématique* : L'équilibre entre les sujets thématiques et le Plan d'Action doit être respecté.
- n) *Equilibre géographique* : l'équilibre entre les cinq sous-régions de l'Afrique doit être respecté en se basant sur les groupements géographiques établis par les Nations Unies.
- o) *Prendre en compte les questions du Genre (Gender)*

ANNEXE 2 :

LES PROPOSITIONS DE PROJETS

Projets de la catégorie (1) de l'UMA:

- Ceinture verte : Conservation et mise en valeur durable des ressources naturelles dans les pays du Maghreb
- Restauration et Développement des écosystèmes oasiens
- Aménagement des bassins versants des oueds Mellegue, et M'soun – Inaoune
- Mise en place d'un réseau maghrébin de surveillance écologique à long terme

Projets de la catégorie (1) de l'UEMAC:

- Programme sous-régional d'appui pédagogique au niveau de l'enseignement primaire sur la lutte contre la désertification (Cameroun, Centrafrique et Tchad)
- Production d'information pour la sensibilisation sur les feux de brousse (Cameroun, Centrafrique et Tchad)
- Maîtrise de l'eau de ruissellement en zones arides et semi-arides (Tchad, Nord Cameroun et RCA)

Projets de la catégorie (1) de l'IGAD:

- Energie des ménages pour la lutte contre la pauvreté et la promotion économique des femmes de la sous région de l'IGAD
- Education environnementale et formation dans la sous région de l'IGAD
- Développement des capés dans la gestion des ressources intégrées en eau dans la sous région de l'IGAD
- Développement des capacités pour la gestion communautaire des ressources naturelles de la sous région de l'IGAD
- Promotion de la production durable de variétés agricoles dans la sous région de l'IGAD : développement des ressources humaines de l'IGAD et de l'équité des gendres pour la recherche agricole dans les zones semi-arides
- Bonification et gestion des sols dégradés

Projets de la catégorie (1) de la SADC:

- Projets prioritaires de la SADC: Etude pour la quantification des eaux de surface en Afrique Australe
- Protection et utilisation stratégique des ressources en eau souterraines dans le bassin du Limpopo et des zones affectées par la sécheresse de la région du SADC
- Projet Kalahari-Namib de contrôle transfrontière de la désertification au Botswana, Namibie et l'Afrique du Sud
- Phase de démonstration de l'initiative de la gestion eau et sol en Afrique dans le bassin du Limpopo en Afrique Australe
- Projet régional de SADC de contrôle de l'infestation et la rélocation des plantes aquatiques
- Renforcement des capacités pour la gestion intégrée des sols dans la région de la SADC

- Mobilisation de la communauté, des moyens technologiques appropriés et mise à profit de l'expérience locale pour la mise en œuvre de la CCD en Afrique australe
- Renforcement des capacités pour le développement communautaire dans le domaine de l'énergie rurale

Projets de la catégorie (1) du CILSS et ECOWAS:

- Gestion de ressources naturelles partagées, diversification et développement des initiatives

de base, renforcement de l'intégration transfrontalière, lutte contre la désertification:

Projet pilote transfrontalier « L'Azaouak »

- Harmonisation des législations phytosanitaires et réglementaires
- Gestion intégrée des plaines du Fouja Djallon
- Gestion intégrée des eaux du lac Chad
- Gestion intégrée du bassin de la rivière Sénégal
- Gestion intégrée du bassin de la rivière Gambia

ANNEXE 3 :

PROPOSITION DE LA FONDATION DES DÉSERTS DU MONDE

1. Au plan international:

Assurer une connexion de toutes les structures (universitaires, privées ou autres) ayant la vocation de s'occuper de zones désertiques afin de constituer un réseau d'échanges, où la fondation pourrait être le terminal, un point focal et d'excellence pour l'Afrique (liaison entre l'Afrique et le reste du monde).

Ce terminal sera domicilié à l'Institut des Déserts du Monde à Ghardaia.

2. Au plan africain

2.1 – Contribuer à fédérer les actions d'aménagement par le moyen de l'expertise et la coopération mutuelle afin de tirer les enseignements des politiques conduites par les états respectifs (points de convergence, tendances lourdes)

2.2 – Apporter, parallèlement, un appui nécessaire à l'élaboration du bilan des initiatives privées localisées, pour identifier les voies et moyens en matières de valorisation des systèmes hydrauliques traditionnels et d'aménagement et/ ou de bonification des sols.

2.3 – Apporter, enfin, un intérêt soutenu et particulier aux effets des politiques (étatiques d'une part, privées d'autres part) sur les collectivités locales en matières de retombées économiques et sociales, voire démographiques et culturelles.

Ce travail d'inventaire, qui devrait aboutir à une typologie des modes contemporains d'établissement humain, doit s'appuyer à court terme sur la documentation disponible et à moyen terme (notamment en ce qui concerne les institutions innovantes privées sur les recherches à projeter et à encourager) sous forme de soutien matériel en direction tout particulièrement des jeunes doctorants ou de laboratoires existants (conventions de recherche sur des bases programmatiques).

ANNEXE 4 :

LISTE DES PARTICIPANTS:

S. E. Ministre Cherif Rahmani

Minister
Ministry of Environment
Algiers
Algeria

M. Djamel Echirk

Operationnel Focal Point
Algiers
Algeria

M. Cornelius Kazoora

Director
Sustainable Development Centre
Senate Building Level 1 Office 4, P. O. Box 5463, Kampala
UGANDA
Tel: 256 41 531660, 256 41 531770
Fax 256 41 345847
Email: sdcc@imul.com

Dr. Prisca Mugabe

Lecturer
Department of Animal Science,
Faculty of Agriculture,
University of Zimbabwe
Tel: 263 4 303211.
Fax :
Email: phmugabe@agric.uz.ac.zw

M. Bary Harouna

01 BP 6498,
Ouagadougou 01,
Burkina Faso.
Tel: 226 43 0648,
Fax: 226-34 3779.
Email: baryharouna@hotmail.com

S. E. Tanyi Mbianyor Clarkson Oben

Ministere de l'Environnement et des Forets
Yaounde
Cameroon
Tel :(237) 2229483/2226909
Fax No: (237) 2229489/229483

S. E. M. Imeh Okopido

Ministre d'Etat de l'Environnement
7th, Floor, Federal Secretariat,
Shehu Shagari Way
P.M.B. 468, Garki
Abuja, Nigeria
Tel / Fax: + 234 9 5234931
Email :

M. Timothy Olaleken Williams

Regional Representative (West Africa)
International Livestock Research Institute
PMB 5320
Ibadan,
Nigeria.
Tel: (234) 2 241 2626,
Fax (234) 2 241 2221.
Email: t.o.williams@cgiar.org

Ms. Bettina Horstmann

Coordinator
Africa Facilitation Unit
United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD)
P.O. Box 260129,
Ilau Carstanjen,
D-53153 Bonn
Germany
Tel: +49 228 815 2816
Fax: 49 228 815 2898/99
Email: bhorstmann@unccd.int

Mr. Ibrahim Diallo

Acting Director
African Union
P.O. Box 3243,
Addis Ababa,
Ethiopia
Tel: 251-1-517700
Fax: 251-1-517855
Email :

Mr. Muftah Unis

Secretary General
Organisation Africaine de Cartographie et de Teledetection (AOCRS)
BP 102, Hussein Dey,
16040 Alger,
Algeria.
Tel: +213-2123 1717,
Fax: +213 21 233339,
Email : oact@wissal.dz, muftahunis@msn.com

Mr. Mohamed Safar Zitoun

Organisation Africaine de Cartographie et de Teledetection (AOCRS)

Mr. Pierre Randah

Chef de Service Environnement

CEMAC

B.P. 969,

Bangui,

RCA,

Tel: (236) 504 418 ;

Fax: (236) 612 135.

Email: pierre.randah@caramail.com; sgudeac@intnet.cf

Mr. Bertrand Zida

Chef de l'Unite d'Appui aus Stratéfies et politique de Gestion des ressources Naturelles

CILSS

Tel: (226) 37 41 25;

Fax: (226) 37 41 32.

Email: paspccd@fasonet.bf, obzida@yahoo.fr

Dr. Debalkew Berhe

Chief of Environment Protection Section

Intergovernmental Authority of Development (IGAD),

PO BOX 2635,

Djibouti,

Tel: (253) 354 050,

Fax: (253) 356 994,

E-mail: igad@intnet.dj, debalkew@hotmail.com

Prof. Paul Maro

Senior Technical Advisor

Environment Management Specialist,

Southern Africa Development Community (SADC),

Private Bag A 284,

Maseru 100,

Lesotho.

Tel: (266) 312 158,

Fax: (266) 310 190,

E-mail: pmaro@elms.org.ls

Mr. Abdelasallam Kallala

Arab Maghreb Union

14, rue Zalagh,

Agdal, Rabat,

Morocco,

Tel: (212) 37 671280/671 285,

Fax: (212) 37 671 253,

Email: uma@tds.com, sg.uma@maghrebarabe.org, kallala2000@yahoo.fr

Mr. Jotham Musiime

Acting Director
AU/IBAR
P.O. Box 30786,
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 338544/215 519,
Fax: (254-2) 332 046/(254-2) 220 546.
E-mail: tickibar@africaonline.co.ke, Jotham.musiime@oau-ibar.org

Mr. Youba Sokona

Secrétaire Exécutive
ENDA – TM
Chargé des Relations Internationales,
Boîte Postale 3370,
Dakar,
Sénégal.
Tel: (221) 8 225 5983/ 822496,
Fax: (221) 8 21 7595,
E-mail: energy2@enda.sn, ysokona@enda.sn

Mr. Omar Askarn

Inspector General
Ministère des Eaux et Forêts
Rabat/Maroc
Email: ces@athena.online.co.ma
Tel: 212 37 76 69 03
Fax: 212 37 76 64 32

Mr. J. Metsing

Ministry of Tourism, Culture and Environment
Box 52,
Maseru
Lesotho
TEL: (266) 311054
FAX: (266) 310194
Email :

Mr. Ahmed Djoghlaif

Director
UNEP/Division of GEF Coordination
P. O. Box 30552,
Nairobi
Kenya
Tel: 254-20-624165
Fax: 254-20-624041/42
Email: Ahmed.Djoghlaif@unep.org

Mr. Mohamed Sessay

Programme Officer
UNEP/Division of GEF Coordination

P. O. Box 30552,
Nairobi
Kenya
Tel: 254-20-624294
Fax: 254-20-624041/42
Email: Mohamed.Sessay@unep.org

Ms. Anna Tengberg
Programme Officer
UNEP/Division of GEF Coordination
P. O. Box 30552,
Nairobi
Kenya
Tel: 254-20-624147
Fax: 254-20-624041/42
Email: Anna.Tengberg@unep.org

LES REPRESENTANTS DES MEDIAS

Mr. Nekachetali	-	Horizon
Melle Zetili Aicha	-	El-Medjd
Assdous Chatrane	-	Radio El-Bahdja
Melle Saadallah Ouahiba	-	El-Ahdeth
Melle Amalou Fatiha	-	Le Maghreb
Melle Mounia Zergane	-	El-Eatan
Melle Hounaci Naima	-	ARD
Mr. Kemache Fariza	-	La Presse Initiative
Mr. Goutali Amine	-	El Moudjahid
Kezzoul Farida	-	El Moudjahid
Hadadj Djouhar	-	Actualite
Rebah Mohamed	-	Actualite
Karim Kali	-	El Khabar
Naima Haouch	-	Canal Algerie
Rebahi Mouloud	-	El Khabar
Timizar Abderahmane	-	Le Jenune Independent
Khalfaoui	-	Chaine (1)
Sabrina Deg	-	El Youm
Gaid Salah	-	
Bennoui Karima	-	La Nouvelle Republique
Chd Zakouria Deriess	-	Chourouk El Yaoumi
Ould Hamouda	-	Depeche de Kabylie
Oulebrir	-	Intiative
Amel Benmoussa	-	El Djarida
Larima Kali	-	El-Khabar
Terkhache Naima	-	APS
Mme El Kenz Nadia	-	APS
Younami Karima	-	El Chaab
Mokadem Lotfi	-	Radio El Bahdja
Oumaima Ahmed	-	BBC Arabie, S
Nadir Kerri	-	L'Authentique
Nabila Rezaik	-	El-Bilad
Ouarda Aoufi	-	Khalifa Television
Rada Hamrouche	-	Le Matin
Ramdani	-	Chaine (1)
Saidi Massinissa	-	Chaine (II)
Lotfi Mokadem	-	Radio El-Bahdja
Chitour Said	-	BBC World Service

